



LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 370 du jeudi 16 janvier 2025 / Prix : 250 F CFA

P.5

Le FMI échange avec les médias

A photograph showing a group of people, including men and women, seated around a table in a meeting room. They appear to be engaged in a discussion or a press conference.

TOGO : BANQUE P.3

Orabank et SUNU Bank : Habitées par la crise

A photograph showing the exterior of two bank branches. On the left is an Orabank branch with a sign that says 'Orabank'. On the right is a SUNU Bank branch with a sign that says 'SUNU Bank' and 'AGENCE MAROUA'.

NATIONAL P.4

3ÈME ÉDITION DU CONCOURS TREMPIN START-UP UEMOA

Les lauréats récompensés à Lomé

A photograph of a group of people, including men and women, standing together and holding certificates or awards. They are dressed in formal attire.

INTERVIEW P.7

Gal. Béréna Gnakoudè : « L'ANASAP ne vient qu'en appui aux communes »

A portrait photograph of Gal. Béréna Gnakoudè, a man in a dark suit and glasses, looking directly at the camera.

An advertisement for SNB (Société Nouvelle de Bénévoles). It features a green background with a clock face and various prizes like a TV, a car, and a t-shirt. The text says 'Encore un (01) mois pour tenter votre chance et gagner gros ! Achetez, vérifiez vos capsules et gagnez !' and 'Fin du jeu : 31 Janvier 2025'. The slogan 'AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE' is at the bottom.



etimbre fiscal

1. Qui peut acheter l'e-timbre ?

Toute personne physique ou morale possédant un numéro d'identification fiscal (NIF) actif.

2. Où peut-on acheter l'e-timbre ?

Le timbre électronique peut s'acheter :
a- En ligne sur la plateforme etimbre.otr.tg ;
b- Aux caisses de l'OTR ;
c- Sur les bornes de paiement électroniques installées dans les bureaux de l'Office ;

3. Quelle est la durée de validité de l'e-timbre ?

Une fois acheté, le timbre électronique reste valable durant 12 mois à compter de sa date d'achat. Passé ce délai, l'e-timbre devient invalide et non remboursable.

4. En cas d'erreur à l'achat ou à l'utilisation, peut-on se faire rembourser ?

Non, le timbre électronique n'est pas remboursable en cas d'erreur à l'achat ou à l'utilisation.

5. Où peut-on utiliser l'e-timbre ?

L'e-timbre est utilisé dans le cadre des formalités administratives au sein de l'OTR telles que :
a- l'enregistrement des actes, marchés etc.
b- l'immatriculations des contribuables ;
c- les demandes de documents et actes fiscaux ;

6. Peut-on utiliser l'e-timbre au sein des services autres que l'OTR ?

A l'heure actuelle non. Mais des dispositions sont en cours afin d'étendre l'utilisation du timbre électronique à tous les services nécessaires sur toute l'étendue du territoire national.

7. Qu'en est-il des timbres physiques en circulation à ce jour et non utilisés ?

Les timbres physiques seront toujours valables et utilisables parallèlement aux timbres électroniques jusqu'à la fin de la période transitoire fixée au 31/01/2025.

8. Est-ce qu'un e-timbre acheté pour la demande d'un acte peut être utilisé pour un autre acte ?

Non, A l'exception du timbre tout usage, le timbre acheté pour un acte spécifique doit être utilisé uniquement pour la production de l'acte en question.

9. Est-ce que peut faire le cumul de plusieurs e-timbre pour avoir la valeur totale correspondante à une demande d'acte ?

Oui, on peut cumuler plusieurs e-timbre. il faut juste s'assurer que le cumul donne exactement le total de la valeur qu'il faut pour la demande de l'acte.

10. Comment vérifier la validité d'un e-timbre acheté ?

Il faut se rendre sur la plateforme « etimbre.otr.tg », et saisir la référence de l'e-timbre dans l'onglet « CONSULTATION DES E-TIMBRES ACHETES » puis cliquer sur « vérifier ». Le résumé des informations de l'e-timbre sera affiché avec le statut « Valable » si ce n'est pas encore consommé et « Consommé » si c'est déjà utilisé et consommé pour une prestation.

11. Comment obtenir la quittance d'un e-timbre lorsque je n'ai pas pu l'imprimer à l'achat ?

Il faut se rendre sur la plateforme etimbre.otr.tg, et saisir la référence de l'e-timbre ainsi que le code secret reçu par SMS après l'achat du timbre dans l'onglet « CONSULTATION DES QUITTANCES TPE » puis cliquer sur « Télécharger ».



8201

POUR TOUTES
INFORMATIONS

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

BANQUE

ORABANK et SUNU Bank : Habitées par la crise

Elles n'ont rien en commun, à part le même secteur d'activités qu'elles se partagent. Mais elles ont des maux identiques depuis un moment, comme si elles étaient des sœurs jumelles. Alors qu'un calme précaire règne en leur sein, notamment ORABANK et SUNU Bank, suite à la suspension d'une grève des employés qui couvrait les 30 et 31 décembre 2024 pour diverses raisons, elles ont décidé de fermer certaines de leurs agences en activité au Togo. Au total, dix (10) agences sont concernées par les décisions des deux banques. Explications.



sortir de l'ornière.

SUNU Bank : l'autre casse-tête

Actuellement dans une situation très délicate, SUNU Bank notifie, contre toute attente, une information sur la fermeture d'agences au collège des délégués du personnel et délégués syndicaux. Au total, sept (07) agences et Point Cash sont concernés : Bafilo, Kanté, Niamtougou, Pya dans la région de la Kara, Bassar dans la région Centrale, Anié dans la région des Plateaux, et Baguida dans la région Lomé Commune.

La direction générale explique cette décision par « une réorganisation du réseau d'agences » voulue par le Conseil d'Administration en sa séance du 18 novembre 2024.

« Cette décision qui sera effective pour compter du 1er mars 2025, nous permettra de rationaliser la capillarité de notre réseau de distribution et d'offrir une meilleure prise en charge de la clientèle dans nos régions. Les dispositions seront prises pour assurer la continuité de nos services aux clients des agences à fermer et à répondre aux besoins de l'ensemble de notre clientèle.

Une séance sera organisée pour l'information du staff en temps opportun », détaille SUNU Bank.

Fin 2024, le personnel de cette banque était dans tous ses états. Selon nos informations, la grève annoncée s'était heurtée à la panique et au sentiment de peur de certains.

Cette grève était motivée par plusieurs violations des lois et règlements, notamment la remise en cause de clauses contractuelles et des accords antérieurs entre les salariés et les anciens dirigeants, la suspension unilatérale de l'octroi du crédit au personnel par note de service du 1er octobre 2024 dont le contenu est contraire aux procédures internes de financement d'un crédit ainsi que celles de la réglementation bancaire, la régression des droits des travailleurs prévus dans le contrat de l'indemnité de fin de carrière, notamment ceux relatifs à la bonification du taux d'intérêt de 2,5% l'an sur l'épargne individuelle constituée pour chaque salarié précédemment acquis dans ledit contrat auprès de GTA-C2A-Vie.

Nicolas EDORH

ORABANK dans une mauvaise passe

Agence de la Rue du Commerce, Agence Rond-Point Aéroport et Agence de Kanté, trois (03) agences d'ORABANK Togo. Depuis quelques jours, la clientèle de cette banque qui a du mal à sortir de la crise sous plusieurs aspects, est informée qu'à compter du 31 janvier 2025, ces agences seront fermées. « Ainsi, les services fournis (...) cesseront, mais un guichet automatique sera mis à votre disposition afin de vous faciliter les opérations courantes. Nous tenons à rassurer que tous les comptes actuellement détenus dans cette agence seront disponibles dans toutes les autres agences environnantes et que les

détails de vos comptes ne seront pas disponibles. Nous nous engageons à continuer à vous fournir un service de qualité », précise la note d'information publiée par ORABANK.

Les raisons de ces fermetures ne sont pas officiellement communiquées. Mais selon nos sources, ces agences concernées par la fermeture ne sont pas rentables. Conséquence, la direction générale a décidé de s'en séparer pour économie de charges.

Cette décision intervient justement dans un contexte où ORABANK bat toujours de l'aile en ce qui concerne son rachat par VISTA Bank toujours non approuvé et au lendemain d'une grève

du personnel avortée à la dernière minute et qui portait sur un désaccord avec la direction générale concernant la gestion des prélèvements uniques des échéances mensuelles effectués sans un accord préalable. En effet, les employés demandaient également la prise en charge totale de la part des cotisations de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) par la banque.

Elle fait également suite à une grosse panne informatique ayant perturbé les opérations bancaires en début d'année au sein du réseau d'ORABANK. Des problèmes récurrents qui suscitent beaucoup d'interrogations au sein de l'opinion, notamment de la clientèle de ladite banque sur la capacité de l'institution à être plus résiliente pour faire face à ces différents chocs et

OTR

Plusieurs ventes aux enchères publiques prévues de janvier à mars 2025

L'Office Togolais des Recettes (OTR) annonce une série de ventes aux enchères publiques prévues de janvier à mars 2025. Ces opérations, indique-t-on, concernent divers conteneurs de marchandises et véhicules usagés, issus de saisies douanières, et s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de justice visant à optimiser la gestion des biens saisis.

Les ventes auront lieu à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port et au parc SANKE, selon un calendrier détaillé. Dès le 28

janvier, douze conteneurs de marchandises seront proposés au public. Ensuite, des sessions additionnelles suivront les 4 février, 11 février, 25 février,



et 4 mars, avec jusqu'à 60 conteneurs mis aux enchères par événement. Une dernière vente, le 11 mars, portera sur

143 véhicules d'occasion de diverses marques.

Globalement, les conditions de participation incluent un enregistrement préalable moyennant un paiement de 25 000 FCFA non remboursable. Les adjudications seront faites au plus offrant, avec un règlement immédiat sur place, majoré de 12 %.

Ces sessions de ventes

publiques, pilotées par des commissaires-priseurs agréés, permettent au fisc togolais de récupérer des fonds et de désengorger les infrastructures de stockage. Elles constituent également une opportunité pour les particuliers et entreprises de faire de bonnes affaires en s'approvisionnant en marchandises et véhicules à des prix compétitifs.

ASSURANCES

Arsène Bebessiki, nouveau DG de NSIA Vie Assurances Togo

NSIA Vie Assurances Togo a annoncé la nomination d'Arsène Bebessiki au poste de Directeur Général. Il succède à Constant Djeket et prend les rênes de la compagnie dans un contexte de croissance du secteur des assurances au Togo.



Avant cette nomination, Arsène Bebessiki a occupé les fonctions de Directeur du Département Technique et de Directeur Commercial au sein de NSIA Vie Assurances

Togo. Il aura pour mission de renforcer la position de l'entreprise sur un marché marqué par une faible pénétration des produits d'assurance, estimée à 1%.

En 2022, le marché togolais des assurances a généré un chiffre d'affaires de 87 milliards de FCFA, selon des données officielles disponibles. NSIA

Vie Assurances Togo occupe une position de premier plan sur le marché. En 2023, la compagnie revendique avoir versé 3,7 milliards de FCFA en prestations d'assurance vie et indemnisé plus de 3 000 sinistres.

Arsène Bebessiki devra intensifier la sensibilisation des populations à l'assurance vie, renforcer la confiance des clients en garantissant

transparence et rapidité des prestations, et élargir la couverture géographique, notamment en zones rurales. L'innovation dans les produits et les services numériques sera nécessaire pour attirer de nouveaux clients face à une concurrence accrue de la part des leaders du marché, comme GTA Assurances Vie et SUNU Assurances Vie Togo.

3ÈME ÉDITION DU CONCOURS TREMPLIN START-UP UEMOA

Les lauréats récompensés à Lomé

Initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCI-Togo) en partenariat avec la Commission de l'UEMOA et la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA), la cérémonie de remise des prix de la 3ème édition du Concours Tremplin Start-up UEMOA s'est déroulée le lundi 30 décembre 2024 à Lomé.

Yao KPOWODAN

Ce concours a mis en lumière les talents et l'innovation des start-ups de la région, avec une attention particulière portée aux jeunes entreprises togolaises.

Placé sous le thème « le marketing créatif et digital au service des industries culturelles et créatives (ICC) », le concours a mis l'accent sur les start-ups développant des solutions innovantes dans des secteurs stratégiques pour l'économie régionale, notamment le cinéma, la musique, les arts visuels, la mode et l'artisanat. Le secteur des industries culturelles et créatives (ICC), en pleine expansion, représente une source importante de richesse et de croissance pour les pays membres de l'UEMOA.

Trois start-ups togolaises récompensées

Lors de la cérémonie, trois start-ups togolaises ont

été honorées pour leur contribution à l'innovation dans le domaine culturel et créatif. Le premier prix a été attribué à Laura Nouhova Kpegli, créatrice d'Artybe, une plateforme innovante qui facilite la réservation d'activités culturelles et urbaines. Le deuxième prix est revenu à Doris Djanglo pour Makifaa, une solution révolutionnant la production et la consommation de contenu visuel africain. Enfin, le troisième prix a été décerné à Koffi Segondo Dagbegnon pour Klumer, une plateforme de gestion événementielle proposant des solutions novatrices comme le e-ticketing et le e-voting.

Les lauréats ont reçu des récompenses financières respectives de 6 millions FCFA pour le 1er prix, 5 millions FCFA pour le 2ème prix, et 4 millions FCFA pour le 3ème prix. Ces récompenses viennent



souligner l'importance de l'innovation et du dynamisme des start-ups dans le secteur des industries culturelles et créatives.

Un soutien au-delà des prix financiers

Au-delà des récompenses financières, l'accompagnement des lauréats a été au cœur de l'initiative. Selon Seyenam Kavege, directeur de l'assistance aux entreprises à la CCI-Togo, les start-ups primées bénéficieront d'un soutien renforcé, incluant une formation et un suivi personnalisé pour accélérer leur développement. « Une

entreprise qui se développe contribue à l'amélioration de l'économie du pays », a-t-il souligné.

De plus, les dix premiers projets, et pas seulement les lauréats, recevront un accompagnement élargi pour maximiser leur impact économique et renforcer leur contribution au développement régional.

Une initiative régionale pour relever les défis économiques et sociaux

Nathalie Bitho, représentante de la CCR-UEMOA, a salué l'importance de cette initiative, soulignant

qu'elle incarnait une vision audacieuse visant à valoriser les entreprises capables de relever les défis économiques et sociaux de la région. « Cette édition reflète la richesse et la diversité de nos cultures, tout en mettant en lumière l'impact des ICC dans la transformation économique », a-t-elle déclaré.

Le concours, qui a réuni les start-ups des huit pays membres de l'UEMOA, a permis de sélectionner les meilleurs projets à l'échelle régionale. Bien que le Togo n'ait pas remporté de prix au niveau régional cette année, les résultats obtenus témoignent de la vitalité et du potentiel des start-ups togolaises dans le secteur des industries culturelles et créatives.

Cette troisième édition du Concours Tremplin Start-up UEMOA souligne le rôle stratégique des industries culturelles et créatives dans l'économie de la région et met en lumière l'importance de l'innovation numérique pour leur développement. Le concours constitue ainsi une véritable plateforme de soutien pour les jeunes entreprises, en les accompagnant vers une croissance durable et inclusive.

7ÈME ÉTAPE DU PROGRAMME DE RÉPARATION DES VICTIMES

Le HCRRUN fait son rapport

Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) a présenté jeudi 19 décembre 2024 à Lomé, le bilan de la 7ème étape du programme de réparation des victimes des crises socio-politiques, en cours au Togo depuis 2017.

Yao KPOWODAN

Selon les données fournies par les services techniques du HCRRUN et l'ONG partenaire AIMES-Afrique, 3 250 victimes ont bénéficié cette année de réparations, sous forme d'indemnisation financière ou de prise en charge psycho-médicale. Des sessions d'indemnisation ont été organisées dans plusieurs régions du pays, permettant à de nombreuses victimes de recevoir un soutien précieux.

Le HCRRUN a également révélé que 2 687 442 000 FCFA ont été dépensés en 2024, dont 2 614 000 000 FCFA pour l'indemnisation des

victimes et 735 442 000 pour les frais de fonctionnement. Cette somme témoigne de l'engagement de l'institution à mener à bien sa mission de réparation, en dépit des défis rencontrés sur le terrain.

Awa Nana Daboya, présidente du HCRRUN, a salué les résultats de cette 7ème étape, avec un taux de satisfaction global de 99,66 % exprimé par les bénéficiaires. Depuis le début du programme en 2017, près de 30 493 victimes, soit environ 80% des victimes identifiées, ont reçu des réparations. Cependant, la présidente a souligné que



certaines difficultés persistent, notamment l'accès à certaines victimes, parfois difficiles à localiser en raison de leur situation géographique.

Malgré cela, Awa Nana Daboya a réaffirmé la détermination du HCRRUN à respecter les orientations du Chef de l'Etat qui souhaite

qu'aucune victime inscrite ne soit laissée de côté.

Afin de résoudre cette problématique, le HCRRUN a annoncé que les victimes restantes, peu nombreuses, seront appelées à se rendre à Lomé, au siège du HCRRUN, pour recevoir leurs indemnités et bénéficier, si nécessaire, de

la prise en charge médicale et psychologique.

Ces mesures visent à garantir que toutes les victimes, sans exception, reçoivent une réparation satisfaisante et que les ressources allouées au programme soient utilisées de manière optimale pour poursuivre ce processus crucial de réconciliation nationale.

Le HCRRUN, par ce programme, continue ainsi de jouer un rôle essentiel dans la réparation des injustices passées et la consolidation de la paix au Togo, avec un objectif de réconciliation durable et inclusive pour l'ensemble de la population.

1ÈRE REVUE DE L'ACCORD EN FAVEUR DU TOGO AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Le FMI échange avec les médias

Le conseil d'administration du FMI a approuvé le 20 décembre 2024, la première revue de l'accord au titre de la FEC en faveur du Togo. Ce qui a permis aux autorités de tirer l'équivalent d'environ 57,4 millions de dollars (44,0 millions de DTS). Le conseil d'administration a approuvé cet accord de 42 mois au titre de la FEC en mars 2024. Une conférence de presse a été organisée par le Représentant Résident du FMI le 09 janvier 2025 pour présenter les principales conclusions de cette revue.

« La croissance du Togo est restée robuste et l'inflation se modère. Les perspectives à moyen terme sont globalement favorables, avec une croissance qui restera robuste, mais aussi des risques élevés. Le Togo a poursuivi son programme de réformes et le programme est en bonne voie. Les priorités sont les suivantes : i) rendre la croissance plus inclusive tout en renforçant la viabilité de la dette, et ii) mettre en œuvre des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques pour le secteur financier et les finances publiques qui y sont associés », déclare le FMI.

En effet, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé la première revue de l'accord FEC en faveur du Togo. La décision du conseil d'administration permet le décaissement immédiat de 44,0 millions de DTS (environ 57,4 millions de dollars), qui seront utilisés à des fins d'appui budgétaire. L'accord au titre de la FEC fournit un financement global de 293,60 millions de DTS (environ 390 millions de dollars).

Le 1er mars 2024, le FMI a approuvé l'accord au titre de la FEC pour aider les autorités à faire face aux conséquences des chocs observés depuis 2020, notamment la pandémie de COVID-19 et la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants. Les autorités togolaises ont été en mesure d'atténuer l'impact de ces chocs sur l'économie

et la population togolaises. Cependant, cela s'est traduit par une augmentation des déficits budgétaires et de la dette. Le programme du gouvernement soutenu par le FMI vise i) à rendre la croissance plus inclusive tout en renforçant la viabilité de la dette, et ii) mettre en œuvre des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques pour le secteur financier et les finances publiques qui y sont associés.

Les perspectives à moyen terme sont globalement favorables, avec une croissance soutenue et durable. La croissance économique a atteint 5,6 % en 2023 et les projections sont de 5,3 % sur la période 2024-25, puis d'environ 5,5 % par an selon les projections des services du FMI, à moins que des chocs défavorables majeurs ne surviennent. L'inflation globale a fléchi à 3,3 % en octobre 2024 et l'inflation sous-jacente (hors prix des denrées alimentaires et du transport) à 2,2 % (moyennes annuelles).

Cependant, les perspectives sont sujettes à des risques élevés. En particulier, les attaques terroristes dans le nord du pays se poursuivent sans relâche et semblent s'intensifier, ce qui exerce une pression sur les dépenses. Les autorités sont confrontées à des arbitrages difficiles entre le rééquilibrage budgétaire visant à réduire la charge



de la dette et la nécessité de maintenir une croissance vigoureuse dans un contexte d'espace budgétaire limité.

La mise en œuvre du programme est en bonne voie. Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin et les perspectives d'atteindre les objectifs quantitatifs pour le reste de l'année de 2024 sont favorables. Les autorités ont aussi implémenté deux des quatre repères structurels prévus, et sont en train de prendre des mesures pour remédier aux éléments limités qui ont entraîné l'implémentation partielle de deux repères. En outre, les perspectives d'atteindre les deux repères de décembre sont bons. Enfin, les autorités ont bien progressé dans la réforme de la dernière banque publique.

A l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Bo Li, directeur général adjoint et président par intérim, a déclaré : « Les autorités togolaises ont fait preuve d'une bonne mise en œuvre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités ont atteint tous les objectifs quantitatifs malgré les problèmes de sécurité et le durcissement des conditions de financement, et ont fait des progrès dans les réformes structurelles visant à renforcer la mobilisation des recettes, l'inclusion et la gestion des finances publiques. Les perspectives du Togo sont exposées à des risques élevés, globalement

comme lors de la demande de programme en mars 2024, alors que les conditions de sécurité se sont dégradées. Dans cette optique, la conception du programme, telle qu'elle a été conçue au départ, reste globalement appropriée, et les autorités doivent poursuivre sa mise en œuvre avec détermination afin de placer le pays sur la trajectoire d'une croissance forte et durable. »

« Dans le domaine de la politique budgétaire, les autorités devraient continuer de chercher à remédier aux vulnérabilités liées à la dette dans un contexte de vulnérabilité régionale, tout en soutenant la croissance et en renforçant l'inclusion. A cette fin, il sera important de mettre en œuvre l'ancrage budgétaire convenu en limitant les déficits budgétaires à 3 % du PIB à compter de 2025, de continuer à augmenter les recettes fiscales tout en rendant la fiscalité plus efficiente, et de mettre en œuvre des réformes structurelles visant à accroître l'efficacité des dépenses et à rendre le filet de protection sociale plus efficace et efficient. Il sera également essentiel de poursuivre les efforts visant à renforcer la gouvernance ».

Il a également fait savoir que « la récente demande d'assistance technique du FMI des autorités pour la préparation d'un rapport diagnostic sur la gouvernance est accueillie avec satisfaction, de même que leur engagement à renforcer le cadre des déclarations des bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires des marchés publics. En ce qui concerne le secteur financier, les

autorités devraient poursuivre la réforme de la banque publique restante en alignant ses fonds propres sur les exigences réglementaires et en réformant ses activités pour garantir sa stabilité et sa rentabilité. Il sera important aussi de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. »

Des perspectives sont sujettes à des risques élevés

Maximilien Kaffo a affirmé lors de cette conférence de presse que les perspectives sont sujettes à des risques élevés. En particulier, les attaques terroristes dans le nord du pays se poursuivent sans relâche et semblent s'intensifier, ce qui exerce une pression sur les dépenses. Les autorités sont confrontées à des arbitrages difficiles entre le rééquilibrage budgétaire visant à réduire la charge de la dette et la nécessité de maintenir une croissance vigoureuse dans un contexte d'espace budgétaire limité.

Le Représentant Résident a indiqué que la mise en œuvre du programme est en bonne voie. Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin et les perspectives d'atteindre les objectifs quantitatifs pour le reste de l'année de 2024 sont favorables. Elles ont aussi implémenté deux des quatre repères structurels prévus, et sont en train de prendre des mesures pour remédier aux éléments limités qui ont entraîné l'implémentation partielle de deux repères. En outre, les perspectives d'atteindre les deux repères de décembre sont bons. Enfin, les autorités ont bien progressé dans la réforme de la dernière banque publique, l'Union togolaise des banques (UTB).

FINANCES

72 institutions de microfinance agréées au Togo

Le Togo compte désormais 132 microfinances agréées, regroupées en 72 institutions reconnues officiellement. Ces données ont été actualisées par le gouvernement le 9 janvier dernier. Elles montrent l'expansion de ce secteur crucial pour le développement économique du pays.

Selon le ministère de l'Économie et des Finances, des coopératives d'épargne et de crédit, des mutuelles et des caisses d'épargne figurent ces établissements. Elles opèrent sur l'ensemble du territoire national, avec un

fort accent sur le commerce. Ces institutions collaborent étroitement avec les autorités publiques, notamment à travers le Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Leur rôle est central dans l'accès des populations aux services



financiers de base. Ces deux dernières décennies le secteur de la microfinance a connu

une croissance importante. En 2024, les performances ont été remarquables, malgré des défis liés à la qualité des portefeuilles. L'encours des crédits au premier semestre a atteint près de 400 milliards de FCFA, soit une progression annuelle de 13 %.

De leur côté, les dépôts ont également augmenté, témoignant de la confiance accrue des populations. Le nombre d'adhérents s'élève à

4,2 millions, soit une hausse de 8 %.

Cette dynamique reflète la vitalité de la microfinance au Togo et son rôle clé dans l'inclusion financière. Les institutions concernées s'efforcent de soutenir les petites et moyennes entreprises ainsi que les ménages, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie.

GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

ANIAC-Togo présente son bilan 2024

L'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-TOGO) a présenté, le vendredi 20 décembre 2024, lors d'un point de presse à son siège à Lomé, le bilan des activités menées au cours de l'année 2024 dans le cadre du contrôle et de la promotion de l'utilisation des produits chimiques à des fins de développement socioéconomique au Togo.

Yao KPOWODAN

Ce bilan met en lumière des actions conduites en conformité avec les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, communément appelée la Convention sur les armes chimiques.

« Dans le cadre de cette lutte commune contre la circulation et l'utilisation inappropriée des produits chimiques, l'ANIAC-TOGO s'investit au quotidien pour assister le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale sur l'interdiction et la destruction des produits chimiques. Nous initiions également des mesures législatives, réglementaires et administratives pour assurer l'application effective de la Convention, coordonnons les actions des différents départements ministériels visant à maîtriser les risques et menaces chimiques, organisons des séances de

sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs publics et privés sur les mesures de sûreté et de sécurité chimiques, et procédons à l'inspection des installations de stockage et d'utilisation de produits chimiques toxiques », a déclaré le président de l'ANIAC, le Colonel Akpamoura Koffi.

Conformément à son cahier des charges, l'ANIAC-TOGO a défini, au cours de l'année 2024, six axes stratégiques prioritaires déclinés en 24 activités, dont 18 ont été réalisées avec succès, représentant un taux de réalisation de 89%.

Ces activités incluent la formation de 15 acteurs issus des ministères sectoriels sur les régimes d'autorisation et de déclaration des produits chimiques, conformément à la loi N°2023-003 du 2 mars 2023. De plus, 20 représentants des forces de défense et de sécurité, ainsi



que des agents des douanes, des phytosanitaires et des eaux et forêts aux frontières, ont été formés sur le contrôle et les mécanismes d'identification des produits chimiques aux frontières.

L'autorité a également élaboré et validé un plan stratégique de gestion des produits chimiques, ainsi que deux arrêtés fixant les modalités d'importation, d'exportation, de transit et de transport des produits chimiques. Une quarantaine de préfets et de maires de la région des Plateaux ont bénéficié d'un programme de sensibilisation et de lutte contre l'utilisation des produits chimiques à des fins criminelles.

Dix sociétés impliquées dans la gestion des produits chimiques ont été contrôlées, et 88 de leurs employés ont reçu un renforcement de capacités en matière de

mesures de sûreté et de sécurité chimiques en milieu industriel.

Les activités de l'ANIAC-TOGO se sont poursuivies tout au long de l'année avec des séances de formation et de sensibilisation destinées à une centaine d'étudiants du département de chimie de la Faculté des sciences de l'université de Lomé, portant sur les risques et les menaces liés aux produits chimiques.

Enfin, l'ANIAC-TOGO a élaboré un guide sur le régime d'autorisation des produits chimiques et mis en place un système informatisé de gestion de la base de données des produits chimiques.

Ce système permettra de dématérialiser le processus de demande d'autorisation, de contrôler et de maintenir une base de données des produits

chimiques utilisés au Togo. « Outre ces séances d'information, de formation et de sensibilisation, il convient de souligner que l'ANIAC-TOGO a fait participer plus de quinze Togolais aux formations organisées par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques tout au long de l'année 2024 », a ajouté le Colonel Akpamoura Koffi.

En perspective, l'ANIAC-Togo s'engage à œuvrer pour la mise en service, dans les prochains mois, du site de traitement et de neutralisation des produits chimiques en construction à Awodomou, dans la préfecture de l'Ogou.

Le président de l'ANIAC a saisi l'occasion pour rappeler que la manipulation et le stockage des produits chimiques dans les conditions inappropriées entraînent des risques physico-chimiques (incendie, explosion), des risques pour la santé (brûlures chimiques, intoxication) et pour l'environnement. Il a invité les acteurs à s'engager pour minimiser ces risques et à protéger les vies.

Créé en 2015, l'ANIAC-TOGO est l'organe national de coordination, de supervision et de lutte contre les risques et menaces chimiques au Togo.

UMOA-TITRES

1ère opération réussie pour le Togo en 2025 avec 22 milliards FCFA mobilisés

Le Togo débute cette nouvelle année sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (Umoa) par la levée de 22 milliards FCFA, en clôture d'une émission simultanée de Bons Assimilables du Trésor (BAT) et d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) ce vendredi 10 janvier 2025.

Visant initialement une mobilisation de 20 milliards

FCFA, le pays ouest africain a enregistré des soumissions à hauteur de 47 milliards FCFA, correspondant à un taux de couverture de 238,72 %, selon le rapport de l'opération consulté par Togo First. Sur les BAT, d'une maturité de 364 jours et assortis d'un taux

d'intérêt multiple, le pays a récolté 15,31 milliards FCFA. Quant aux OAT, stipulées sur une échéance de trois ans avec un taux d'intérêt annuel de 6,25 %, elles ont permis de mobiliser 6,68 milliards FCFA. Cette année, le Togo prévoit

de lever un total de 332 milliards FCFA pour financer son budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2397 milliards FCFA.

FIN DE VIE DES TIMBRES PHYSIQUES FIN JANVIER 2025

L'OTR digitalise les timbres fiscaux

A partir du 31 janvier 2025, l'Office Togolais des Recettes (OTR) suspendra l'utilisation des timbres fiscaux physiques. La mesure, annoncée via un communiqué par le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodié, s'inscrit dans un contexte de digitalisation des services publics. Elle vise à moderniser les formalités administratives et à améliorer l'efficacité des services fiscaux.

Ainsi, les contribuables devront désormais utiliser les timbres fiscaux électroniques, accessibles en ligne via la

plateforme officielle <https://etimbre.otr.tg> ou auprès des caisses de recouvrement du Commissariat des Impôts.



Selon le fisc togolais, ce passage au numérique

devrait simplifier les démarches administratives tout en réduisant les risques liés à la manipulation des timbres physiques. Peu avant cette suspension des timbres physiques, l'OTR avait annoncé la digitalisation de ce service il y a quelques semaines. Ceci fait suite notamment à la dématérialisation de la Taxe sur les Véhicules à Moteur

(TVM).

C'est l'un des derniers développements dans les initiatives de digitalisation des services publics au Togo. L'ambition affichée par les autorités publiques togolaises il y a quelques années était de digitaliser 75 % des procédures administratives, jusqu'en 2025.

INTERVIEW

Gal. Béréna Gnakoudè : « L'ANASAP ne vient qu'en appui aux communes »

La publication récente du classement des villes africaines les plus propres par Jeune Afrique Intelligent a relancé le débat sur l'état de la salubrité dans la capitale togolaise. A cet effet, le confrère Togo Scoop a approché le Directeur Général de l'Agence nationale de salubrité publique (ANASAP), Général Béréna Gnakoudè. Interview !

Jeune Afrique intelligent a dévoilé il y a quelques semaines, le classement des villes africaines les plus propres. Comment appréciez-vous ce classement ?

Tout d'abord nos félicitations à la ville de Cotonou. Ce classement interpelle les acteurs togolais qui ont en partage les activités de l'assainissement et de la salubrité dans le Grand Lomé (le District, les communes, l'Anasap, la Direction de l'assainissement, l'Agence nationale de la protection civile, la Direction Générale des Infrastructures et Equipements Urbains, les Travaux publics) à faire plus pour espérer que Lomé soit à son tour dans le peloton de tête.

Malgré des dotations conséquentes accordées à l'ANASAP, Lomé ne figure pas dans les villes les plus propres du continent même si la capitale togolaise est dans la moyenne...

D'abord, l'ANASAP n'a pas l'exclusivité des compétences de l'Assainissement et de la salubrité du Grand Lomé. Elle partage ces activités avec les

acteurs cités plus haut.

Ensuite, j'aimerais clarifier les spéculations qui se font ça et là sur les dotations financières de l'Agence. Les ressources de l'Agence proviennent de deux budgets : un transfert annuel de l'Etat depuis sa création en 2013 qui sert de budget de fonctionnement. Le 2ème budget est un transfert que l'Office Togolais des Recettes (OTR) envoie à l'Agence suite au décret N°2021-039/PR fixant le taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les communes, les Districts Autonomes, le Fonds d'Appui aux collectivités territoriales et l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique.

Cette somme qui varie entre 1,1 milliard et 1,2 milliard 200 par an, sert à assurer le transport des déchets des six communes de la préfecture d'Agoè et Golfe 7 vers le centre d'enfouissement technique d'Aképe.

C'est l'occasion d'expliquer le système de gestion des déchets à Lomé. Les 13 communes du Grand Lomé sont responsables de la collecte des déchets ménagers de leurs



territoires communaux vers un site aménagé et dénommé centre de transit. De ces centres, l'ANASAP utilise les fonds de l'OTR mentionnés précédemment pour assurer le transport des déchets vers la décharge finale par le biais des entreprises sélectionnées par appels d'offres.

Au Benin, l'un des avantages qui a contribué au bon classement de la ville de Cotonou est la création de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) qui gère seule la salubrité. La SGDS assure le ramassage des ordures, le balayage des rues et l'installation de poubelles publiques dans presque tous les quartiers de la ville.

Je tiens à rappeler qu'avant la

décentralisation, l'ANASAP s'occupait seule de la salubrité avec l'ancienne délégation spéciale. En 2019, avec l'effectivité de la décentralisation, des réformes ont été opérées avec la répartition des tâches entre les différents acteurs du domaine. Ainsi, l'ANASAP n'a pas l'exclusivité de la gestion de la salubrité. Elle ne vient qu'en appui aux communes qui sont les acteurs de premier plan, car c'est la loi sur la décentralisation qui leur confère ce statut.

N'occultons pas les grands principes de la décentralisation que sont l'autonomie et la libre administration. Au nom de ces principes, chaque commune gère son territoire selon ses

priorités et l'ANASAP ne peut aller contre et ne peut leur apporter son appui qu'à leur demande.

Que faire pour propulser Lomé au 1er rang du classement comme les capitales qui nous entourent ?

Ces classements tiennent compte de plusieurs paramètres dont l'ANASAP n'est pas en charge, le gouvernement s'étant engagé à rendre le Togo encore plus attractif. J'ai foi en une métamorphose de Lomé.

TOGO

1,4 milliard prévu pour limiter les dégâts des inondations

Le gouvernement intensifie ses efforts afin de renforcer les infrastructures d'assainissement et de réduire les risques liés aux inondations en cette année 2025.

Parmi les projets prioritaires annoncés, figure l'aménagement de la dépression du triangle des rails, située dans la zone de Tokoin-Dogbéavou (centre-ville de Lomé).

Ce projet, en gestation depuis plusieurs années, va permettre de réorganiser le drainage des eaux pluviales dans cette zone critique. En

parallèle, le programme de mise en place de systèmes de pompage se poursuit, avec des équipements prévus dans des dépressions telles qu'Adidogome Awatamé, Gbomamé et Atilamonou dans la commune du Golfe 7.

Ces dispositifs visent à faciliter l'évacuation rapide des eaux pluviales et à limiter les risques d'inondations en



cas de fortes précipitations.

Dans le Grand Lomé et dans d'autres villes, plusieurs initiatives similaires seront déployées. A cet effet, le ministère de l'Eau et de

l'Assainissement a alloué une enveloppe initiale de 1,4 milliard de FCFA pour soutenir ces actions.

Il faut rappeler que ces mesures s'inscrivent dans un contexte marqué par des inondations récurrentes de 2024, qui ont causé d'importants dégâts matériels dans plusieurs zones urbaines. L'objectif affiché par les autorités est d'apporter une réponse durable à ces défis, tout en améliorant les conditions de vie des populations affectées.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjilé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires



S O C I E T E N O U V E L L E D E B O I S S O N S

Encore un (01) mois

pour tenter votre chance
et gagner gros !
Achetez , vérifiez vos capsules
et gagnez !

Fin du jeu :
31 Janvier 2025



www.snbtg

AVEC **DJAMA**, ON EST **ENSEMBLE**

